



ARRETE

**PORTANT DELEGATION
A MADAME LEPINOUX NATHALIE
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE**

HT/YC
ASG n° 08.0280

Le Maire de la Ville de Royan,

Vu la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 423-1

Considérant qu'il convient de faciliter la gestion et le suivi des dossiers dans les délais impartis par les textes précités,

Considérant que le service Urbanisme est chargé de l'instruction des demandes de permis de construire, d'aménager ou de démolir et des déclarations préalables

A R R E T E

Article 1 : Madame Nathalie LEPINOUX, née le 10 août 1965 à RUFFEC (Charente), Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} Classe, chargée du service Urbanisme et Environnement, est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour signer les documents ci-dessous énumérés qui n'engagent pas les finances de la Ville et ne concernent en aucun cas la décision finale,

- lettre de notification d'enregistrement et d'ouverture de délai,
- demande de pièces complémentaires ou de dossiers complémentaires,
- majoration de délais d'instruction,
- envoi de lettres relatives aux délais au Préfet,
- consultation des services,
- envoi du dossier en Préfecture en cas de décision tacite,
- attestation à l'issue du délai d'instruction,
- visite des lieux et chantiers et récolement,

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la Mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort sur Mer.

Spécimen de signature

Nathalie LEPINOUX

**Mairie de Royan,
le 17 mars 2008
Le Maire,
Didier QUENTIN**

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mars 2008